



OGDEN

AVIS PUBLIC de consultation aux personnes désirant se faire entendre sur le projet de règlement numéro 2021.07 intitulé « Règlement 2021.07 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-08 afin d'ajouter des documents requis pour les travaux à proximité de milieux humides potentiels »

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 4 octobre 2021, le conseil de la Municipalité de Ogden a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2021.07 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-08 afin d'ajouter des documents requis pour les travaux à proximité de milieux humides potentiels ».

Ce projet de règlement vise à demander un rapport de caractérisation lorsque des travaux sont prévus sur un lot démontrant un milieu humide, pour assurer la protection de celui-ci.

DESCRIPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Actuellement :

Il n'y a pas de point à l'article 17 demandant de fournir un rapport de caractérisation lors d'une demande de permis de construction.

Il n'y a pas d'article 32.3 dans le règlement 2000-08 concernant la demande de documents pour les travaux à proximité d'un milieu humide potentiel.

À la suite de la modification :

Il y a l'ajout du point g) sous l'article 17 du règlement 2000-08, demandant de fournir un rapport de caractérisation préparé par un professionnel autorisé en respect du « Guide d'identification et de délimitation des milieux humides du Québec méridional », lors d'une demande de permis de construction, pour un lot où un milieu humide apparaît sur une cartographie accessible au public ou faisant partie intégrante d'un règlement adopté par la Municipalité.

Il y a l'ajout de l'article 32.3 intitulé « Documents pour les travaux à proximité d'un milieu humide potentiel » dans le règlement 2000-08, demandant de fournir un rapport de caractérisation préparé par un professionnel autorisé en respect du « Guide d'identification et de délimitation des milieux humides du Québec méridional », pour des travaux ayant un impact au sol sur un lot où un milieu humide apparaît sur une cartographie accessible au public ou faisant partie intégrante d'un règlement adopté par la Municipalité.



OGDEN

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une période de consultation entre le 29 octobre 2021 et le 14 novembre 2021 inclusivement. Une consultation publique en personne sera tenue le 15 novembre 2021, à 18 h 45. Vu les mesures sanitaires en vigueur, les personnes intéressées à être présentes devront s'inscrire au préalable.

Toute personne intéressée peut se faire entendre en faisant parvenir ses commentaires en suivant l'une des méthodes suivantes:

- par la poste : Municipalité de Ogden, 70, chemin Ogden, Ogden (Québec) J0B 3E3 ;
Ou
- par courriel à : info@munogden.ca.

Une copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Ogden, ce 29 octobre 2021.

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière



OGDEN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Vickie Comeau, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Ogden, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 29 octobre 2021 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29^e jour d'octobre 2021.

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière